



A t'on le droit de prendre des vacances en cdd

Par **isab**, le **15/07/2008** à **12:07**

En CDD depuis 1 an pour remplacement d'une personne en longue maladie.
Pas de date de fin de contrat car fin du contrat au retour de cette personne.
Est possible d'avoir le droit à des vacances, car on me dit qu'elles sont payées en fin de contrat. merci de me renseigner

Par **justyne**, le **19/07/2008** à **16:06**

oui on a le droit de prendre des vacances en cdd.
reste à savoir si votre patron refuse de vous en donner ou croit qu'on ne peut pas en donner ?
cordialement

Par **Nayshia**, le **26/12/2012** à **15:22**

Bonjour

Je voudrais savoir au bout de combien de temps peut t on avoir des vacances en cdd de remplacement.